



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2025

Délibération n°2025-031-DE

OBJET : Convention pour mise à disposition d'un agent à la commune de Pralong

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 12

Excusé(s) : 5

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 1

Pour : 16

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Le dix huit juin deux mille vingt cinq, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2025

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSE, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Patricia CHOMARAT pouvoir à Yves CHAZAL, Patrick MICHAUD pouvoir à Alain CHEVET, Marie-Noëlle THIOLLIER pouvoir à Patrice COUCHAUD, Stéphanie SEON pouvoir à Jeanne MAILLARD

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patricia CHOMARAT, Patrick MICHAUD, Marie-Noëlle THIOLLIER, Stéphanie SEON, Céline VACHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Dans le cadre de la mutualisation de services, la commune de Pralong sollicite la commune de Champdieu pour le prêt d'un agent afin d'assurer temporairement les travaux de fauchage aux abords des voies.

Monsieur CHAZAL propose à l'assemblée de signer la convention de mise à disposition d'un agent avec matériel pour un taux horaire de 55 €/heure net.

Ce taux tenant compte des charges et coût d'entretien et carburant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250618-2025-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

Publication : 20/06/2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le tarif horaire de 55 € net,
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent et matériel avec la commune de Pralong,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent,

Champdieu, le 18 juin 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250618-2025-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025
Publication : 20/06/2025